



CALCUL du COVOITURAGE

Au 30 août 2022

Le principe du covoiturage est le partage des frais entre le conducteur et les passagers. Il est établi sur la base de 4 personnes par voiture.

Le nouveau calcul de covoiturage prend en compte différents paramètres comme:

- la consommation moyenne d'un véhicule essence ou diesel
- le prix du carburant, cours moyen de l'essence et du diesel
- la dépréciation du véhicule (Usure, vidange, pneu, ...)

Voici pour exemple, **le montant d'un covoiturage pour un parcours A/R de 100 km :**

Le montant du covoiturage pour une **voiture de 4 personnes** est de: **6€** par passager, soit 0,06 €/km

Le montant du covoiturage pour une **voiture de 5 personnes** sera alors de: **5€** par passager, soit 0,05 €/km

Montant du covoiturage	€/km
Voiture de 4 personnes	0,06 €/km
Voiture de 5 personnes	0,05 €/km

Le calcul du covoiturage sera révisé en fonction du coût des carburants en vigueur. Le nouveau montant sera alors appliqué sur le prochain programme.

Mise à jour le 30 août 2022